

Accompagner les entreprises dans la transition numérique de leur activité en lien avec le territoire

Constat

Focus Tiers-Lieu Sainte-Marthe

Le tiers-lieu Sainte-Marthe de Grasse est labellisé Fabrique numérique du territoire. Il propose une démarche qui lie transition économique, sociale, numérique et écologique.

Situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, son objectif est entre autres, de préparer et adapter le territoire aux enjeux de la transition écologique et solidaire, notamment en mettant en avant le "dialogue entre deux transitions" (écologique et numérique) et la démarche d'entrepreneuriat de territoire.

Les entreprises de l'Opco EP et la transition numérique

- ▶ **41%** des entreprises considèrent qu'elles seront concernées à court ou moyen terme par une modernisation de leurs outils informatiques et le renforcement de leur présence sur internet.
- ▶ **17%** disposent d'un site de vente en ligne.
- ▶ **59%** comptent développer ou renforcer leur relation client digitale.

Source : questionnaires REFLEx Opco EP
Décembre 2022

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'engage dans le développement du numérique

- La CAPG s'implique dans le numérique au travers du déploiement de la fibre et de son soutien financier aux espaces régionaux internet citoyens (ERIC).
- La CAPG a mis en place une Commission Développement Numérique qui travaille sur les projets en lien avec le développement du numérique, composante essentielle de la marque territoriale.
- La CAPG dispose du tiers-lieu numérique de Sainte-Marthe qui peut accueillir des formations en distanciel et qui développe un FabLab et des activités autour du numérique. Un tiers-lieu est en cours de réflexion à Peymeinade.

De nombreux diagnostics numériques sont réalisés auprès des entreprises

- Les Chambres consulaires, les Opco ou les organisations professionnelles réalisent des diagnostics sur le numérique auprès de leurs ressortissants ou bénéficiaires.
- Les résultats de ces diagnostics pourraient être mutualisés entre tous les acteurs du territoire pour mettre en œuvre des actions notamment dans la formation.

Des intentions sur le développement numérique exprimées par les entreprises

- Les enquêtes révèlent des besoins réels des entreprises à développer l'usage du numérique mais peu d'entre elles forment leurs collaborateurs sur ces questions.



"La TPE ne se lance pas dans la boutique en ligne car il lui faut du temps et un accompagnement par un expert numérique."

Témoignage de la Mairie de Saint-Vallier-de-Thiery

- Pour beaucoup, il s'agit de partir d'abord des usages, lesquels peuvent être différents selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise, avant de bâtir une stratégie de développement du numérique.

Aucune anticipation des risques liés au numérique

- Les entreprises sont peu préparées aux risques liés au numérique (piratage, RGPD, e-réputation...).
- Les usages du numérique doivent s'accompagner d'une bonne connaissance des risques et demandent le développement de compétences nouvelles dans ce domaine.

Les enjeux

- **Sensibiliser et accompagner les entreprises** dans l'appropriation du numérique
- **Analyser les besoins** et le degré de maturité en matière de numérique de l'entreprise
- **Valoriser la marque Employeur** et territoire via le numérique

Pistes d'actions

1 Exploiter les diagnostics pour définir une stratégie numérique

→ Consolider les résultats des différents diagnostics et définir un plan d'action territorial d'accompagnement avec l'ensemble des acteurs concernés.

2 Proposer aux entreprises des accompagnements personnalisés

→ Proposer une prestation Appui Conseil Numérique.
→ Animer des ateliers collectifs de Branche ou de territoire pour faire émerger des solutions collectives ou individuelles.

3 Accompagner la transformation numérique des entreprises

→ Développer des actions communes de type « Déclic numérique ».
→ Développer la marque Employeur par le numérique.
Exemple : utilisation des réseaux sociaux...
→ Développer l'activité des entreprises sur le net.
Exemple : des formations au e-commerce, click & collect...
→ Amener les entreprises à protéger leurs activités et sécuriser leurs transactions sur le net.

4 Développer et encourager l'utilisation des tiers-lieux numériques mis en place par la CAPG

→ Informer les entreprises sur l'existence et le rôle des tiers-lieux numériques.
→ Étudier l'opportunité d'un développeur numérique partagé, dans le cadre d'un groupement d'employeurs ou via la CAPG.
→ Favoriser l'utilisation de salles équipées pour la formation à distance.

Partenaires pressentis :

CA Pays de Grasse, Chambres consulaires, Opco EP, autres Opco, prestataires de formation, association de commerçants, organisations professionnelles, réseaux d'entreprises...